

Prise en charge financière par le FSV des trimestres vieillesse validés pendant le chômage, un calcul forfaitaire correctement calibré ?

Document de travail n°17

Le montant du transfert FSV

Depuis 1994, le FSV transfère à la Cnav un montant compensant les trimestres validés lors du chômage (PA chômage) : 10,9 Md€ en 2015 soit 9% des ressources de la Cnav

Montant du transfert :

- ✓ calcul forfaitaire
 - ✓ calcul approchant un montant de cotisations permettant de valider les PA chômage comme des trimestres d'activité
- calcul « déconnecté » des masses des prestations versées

Montant du transfert pour une année N déterminé par la formule :

transfert = nombre chômeurs x salaire annuel forfaitaire x taux de cotisation vieillesse

avec *nombre de chômeurs = chômeurs indemnisés + 29% chômeurs non indemnisés*
salaire annuel forfaitaire = 90% x Smic horaire x 1820h (35h hebdomadaires)
taux de cotisation = 17,65% en 2016

Validation des PA chômage :

1 trimestre d'assurance vieillesse tous les 50 jours d'indemnisation
(chômage non indemnisé : limite de 4/6 trimestres avant 55 ans
20 trimestres après 55 ans)

PA chômage prises en compte pour :

- La durée d'assurance totale (retenue pour le taux de liquidation et critères RACL)
 - La durée validée au RG (retenue pour la proratisation de la pension)
- déterminent le moment du départ à la retraite et le montant de la pension
- **masses de prestations supplémentaires = « coût » réel pour la Cnav**

Estimation du coût des PA chômage sur les masses de prestations versées réalisée avec le modèle PRISME (estimation individuelle)

Méthodologie employée :

1. Suppression des PA chômage dans la carrière
2. Estimation d'une nouvelle date de départ à la retraite (poursuite de la dernière activité connue)
3. Recalcul du montant de pension

Seul le coût sur les droits directs est ici estimé. L'impact sur la population active (et les cotisations) n'est pas pris en compte.

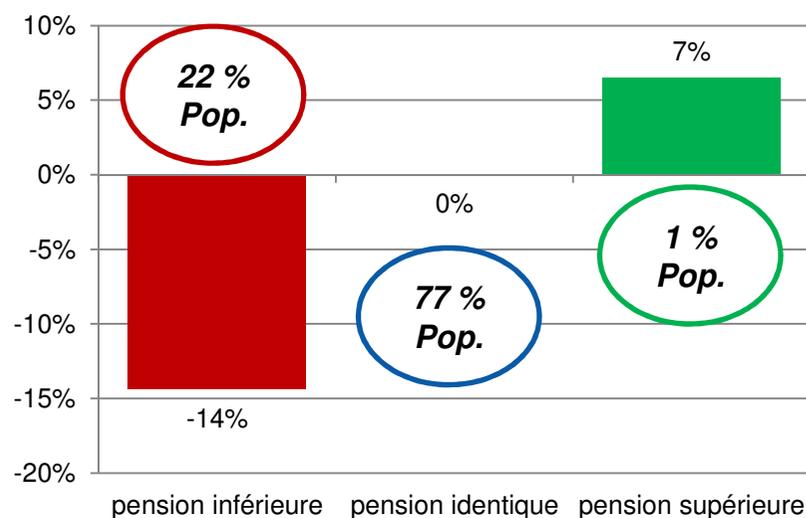
Une analyse transversale

→ Comparer le transfert reçu du FSV en 2015 (10,9 Md€) avec le coût des PA chômage estimé sur la masse des prestations 2015

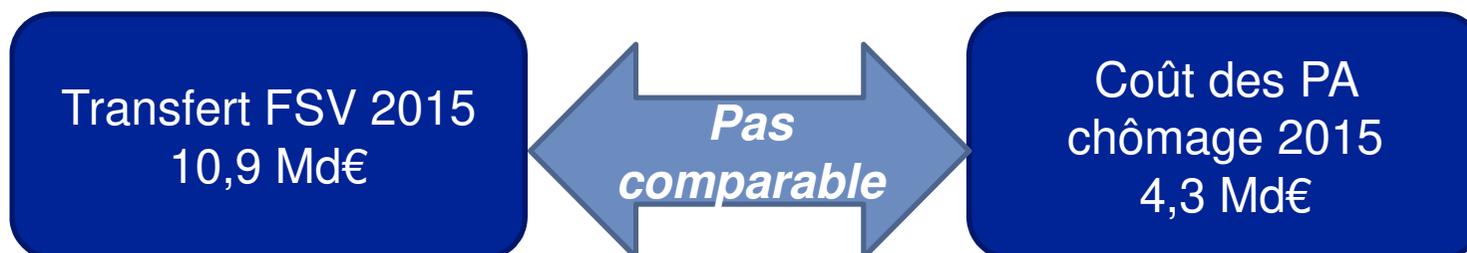
Nombre de prestataires en 2015 (en millions)	Taux de prestataires avec au moins 1 PA chômage dans la carrière	Nombre moyen de PA chômage
13,2	42%	20

Taux de prestataires décalant leur départ
8%
Nombre moyen de trimestres de décalage
12

Variations de pension liées aux PA chômage



Une analyse transversale



- ✓ les versements du FSV correspondent à des « cotisations » couvrant, pour le risque vieillesse, les chômeurs en 2015 (taux de chômage de 10%) → risque **actuellement couvert**.
 - ✓ Le coût estimé correspond au montant du risque **antérieurement couvert**, années 1947 à 2014 (taux de chômage moyen connu par les prestataires en 2015 ~ 6%).
- Approche longitudinale (pour une génération en prospectif) plus pertinente

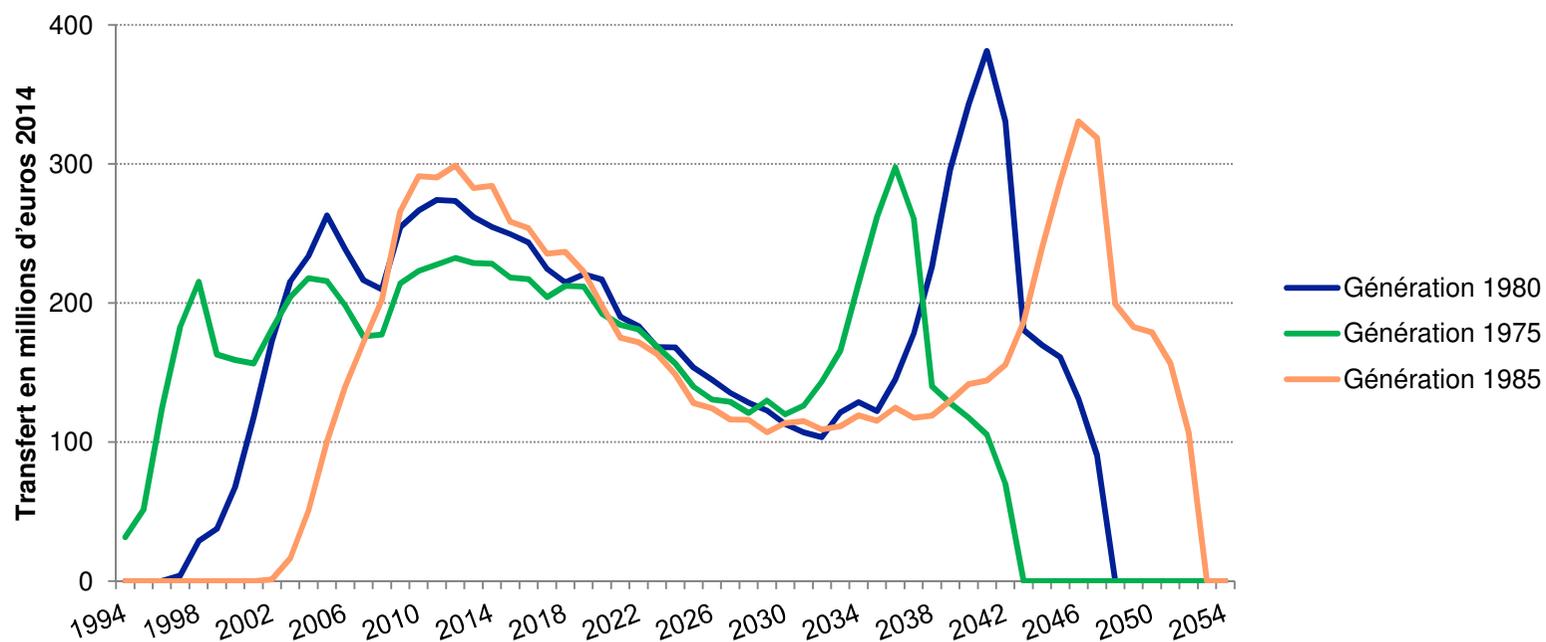
Une seconde approche longitudinale **pour les générations 1975, 1980 et 1985**

Procédure :

1. estimer les transferts FSV reçus au titre de la génération
2. estimer le coût des PA chômage pour la génération (sur l'ensemble de son cycle de vie)
3. comparer les 2 montants avec différentes hypothèses de revalorisation

Estimation des transferts FSV reçus au titre d'une génération (à partir de Prisme)

$$\text{Transferts FSV}_{G=1980} = \sum_{n=G+15}^{G+70} \text{transfert FSV}(n) \times \frac{\sum PA \text{ chômage sur année } n \text{ pour génération } G}{\sum PA \text{ chômage sur année } n \text{ toutes générations}}$$

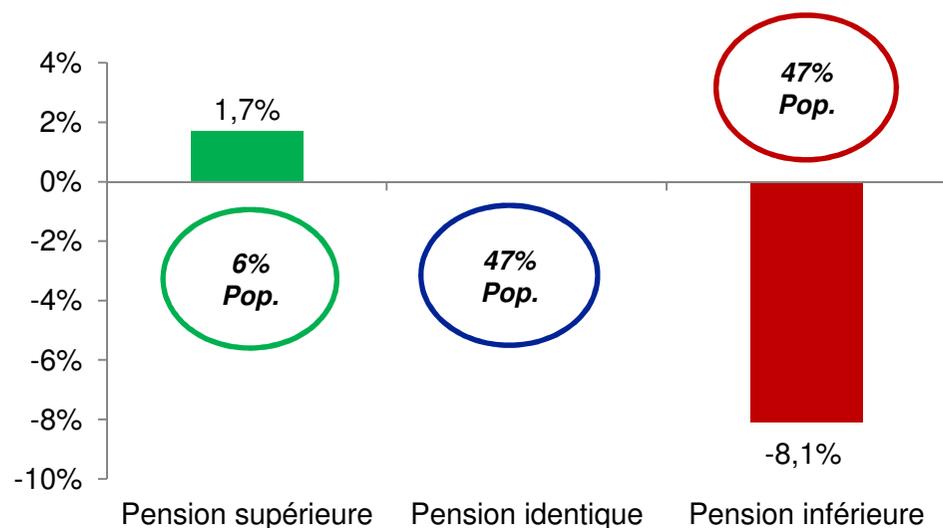


Une analyse longitudinale : le cas de la génération 1980

Conséquences en termes de droits à la retraite de la suppression des PA chômages :

	Nombre d'assurés de la génération 1980 décalant leur départ	% de la génération avec un droit au RG	Décalage moyen du départ (en mois pour ceux qui décalent)
Hommes	38 606	9,1%	19
Femmes	33 562	7,3%	26
Ensemble	72 168	8,1%	22

Variations de pensions liées aux PA chômage



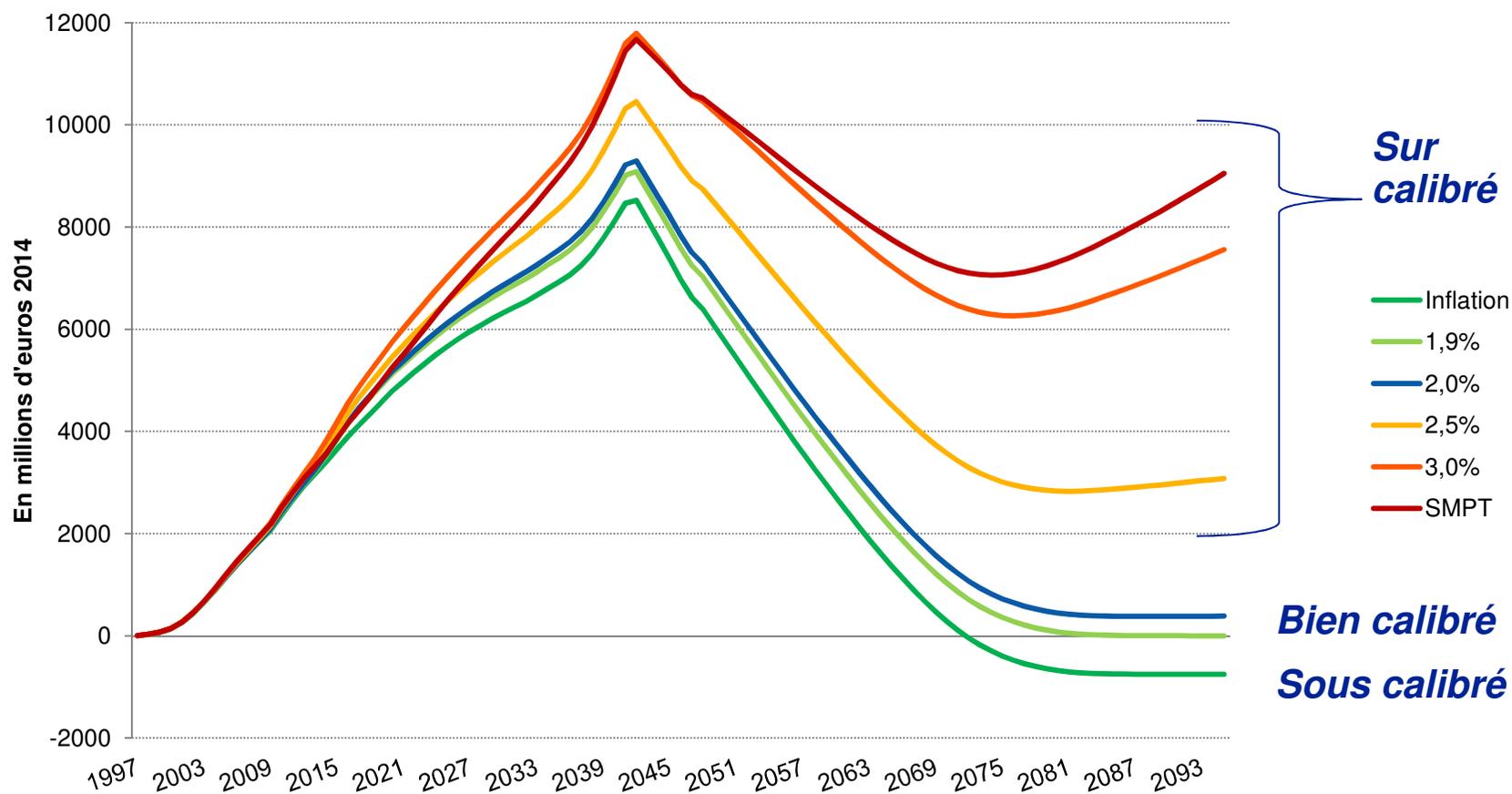
Un transfert correctement calibré

En définitive, sur les trois générations testées, le transfert versé par le FSV au titre d'une génération s'avère légèrement plus faible que les dépenses générées par la présence de PA chômage pour des masses **en euros constants 2014**.

	Génération 1975	Génération 1985	Génération 1980
Incidence PA chômage	8 972 M€	9 805 M€	10 485 M€
Transfert FSV	8 619 M€	8 949 M€	9 564 M€
Différentiel	+353 M€	+857 M€	+921 M€

Ce différentiel a été réalisé en comparant directement des masses actualisées sur les prix. Un chiffrage actuariel à partir de différents taux d'actualisation a été mené ensuite afin de valider la robustesse des résultats.

Un calibrage dépendant du taux d'actualisation (Génération 1980)



Avec un taux d'actualisation supérieur de 0,15 point à l'inflation de long terme (soit 1,9%), le transfert forfaitaire provenant du FSV serait parfaitement calibré.

- ✓ Transfert FSV et coût réel *a priori* « déconnecté ».
- ✓ Une approche transversale « sur données observées » (i.e. comparer pour une même année transfert et coût réel) difficile du fait des variations passées du taux de chômage.
- ✓ Une approche longitudinale (par génération intégrant des données de projection) plus adaptée et amenant à la conclusion d'un transfert bien calibré dans certains cas d'actualisation.
- ✓ Enfin, pour prendre du recul sur ces enjeux, il est utile de rappeler que la situation financière de la CNAV et celle du FSV sont étroitement liées :
 - ✓ les recettes et le périmètre des prises en charge du FSV évoluent régulièrement, modifiant parallèlement la situation de la CNAV (attribution des recettes assises sur les revenus du capital, extinction progressive de la prise en charge du MICO...);
 - ✓ la CNAV reprend les déficits du FSV dans ses frais financiers;
 - ✓ la Cades reprend les déficits du FSV et du régime général.